

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de St-Dominique-du-Rosaire tenue ce mercredi 13 septembre 2023, à la salle municipale de St-Dominique-du-Rosaire sous la présidence de M. le Maire Christian Legault, et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

Vacant	Conseiller	No : 2
Madame Christiane Vaillancourt	Conseillère	No : 3
Madame Pierrette Morin	Conseillère	No : 5
M. Pascal Héту	Conseiller	No : 6

Est également présente à cette séance Madame Katy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière.

Ordre du jour

1. ADMINISTRATION

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
- 1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 1.4 MANDATAIRE EN MATIÈRE DE TOPONYMIE
- 1.5 ACHAT RECTIFIEUSE
- 1.6 FACTURE DISPOSITION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES
- 1.7 DÉBROUSSAILLAGE (COLLINES ET CHEMIN LACASSE)
- 1.8 DEMANDE D'ANNULATION D'INTÉRÊT
- 1.9 CARTE D'APPRENTI TRAITEMENT DES EAUX USÉES
- 1.10 CARTE D'APPRENTI PRÉLÈVEMENT DE L'EAU SOUTERRAINE

2. FINANCES

- 2.1 COMPTES PAYÉS ET À PAYER

3. CORRESPONDANCES

4. URBANISME

5. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

6. TRAVAUX PUBLICS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. FORÊTS ET ENVIRONNEMENT

- 8.1 OCTROI DE CONTRAT VENTE DES BOIS – FEUILLUS
- 8.2 OCTROI DE CONTRAT VENTE DES BOIS – RÉSINEUX
- 8.3 SIGNATURE CONTRAT DE SERVICES D'OPÉRATIONS FORESTIÈRES SAISONS 2023-2024

9. RÈGLEMENTS

10. VARIA

11. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

12. PÉRIODES DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ADMINISTRATION

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

[125-09-23](#)

[ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR](#)

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté

1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

[126-09-23](#)

[ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 AOÛT 2023](#)

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pascal Hétu
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal du 9 août 2023 tel que rédigé.

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS

1.4 MANDATAIRE EN MATIÈRE DE TOPONYMIE

[127-09-23](#)

[MANDATAIRE EN MATIÈRE DE TOPONYMIE](#)

ATTENDU QUE la Municipalité peut être amenée à attribuer des noms de rues, chemins, etc. ;

ATTENDU QUE la Commission de toponymie du Québec demande qu'un mandataire soit nommé au sein de la Municipalité;

ATTENDU QUE le rôle de la personne mandataire est de veiller au respect des normes établies en matière de toponymie ainsi qu'à la qualité de la toponymie sur le territoire municipal, tout en assurant une liaison régulière entre l'administration municipale et la Commission de la toponymie;

ATTENDU QU'il est opportun que le mandataire soit une personne de l'administration.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Pierrette Morin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE Mme Katy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière soit nommée mandataire en matière de toponymie pour la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire.

1.5 ACHAT RECTIFIEUSE

128-09-23 ACHAT RECTIFIEUSE

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pascal Héту
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'OCTROYER un budget de 200\$ pour l'achat d'une rectifieuse.

1.6 ***FACTURE DISPOSITION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES***

129-09-23 FACTURE DISPOSITION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE lors de travaux un citoyen a découvert un ancien dépotoir illégal sur son terrain;

ATTENDU QUE dans une optique de conscience écologique ledit citoyen a disposé des matières trouvées de façon responsable;

ATTENDU QUE compte tenu de la grande quantité de déchets trouvés un nettoyage manuel n'était pas envisageable et que plusieurs tonnes de matières granulaires se sont retrouvées dans les déchets;

ATTENDU QUE la Municipalité autorise ses citoyens à disposer de quantités de déchets à l'Écocentre de la Ville d'Amos sous certaines conditions;

ATTENDU QUE ce droit a été peu utilisé au cours des années par le propriétaire du terrain;

ATTENDU QUE le coût de dispositions est de plus de 9 000\$

ATTENDU QUE la Ville d'Amos est disposée à moduler les frais de disposition.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité aidera le citoyen à payer ses frais de disposition à la hauteur de 1 000\$.

1.7 ***DÉBROUSSAILLAGE (COLLINES ET CHEMIN LACASSE)***

130-09-23 DÉBROUSSAILLAGE (COLLINES ET CHEMIN LACASSE)

ATTENDU QUE la Municipalité de Berry possède un tracteur et une débroussailleuse pour nettoyer les abords de chemin;

ATTENDU QU'il est opportun de dégager les bordures du chemin menant au stationnement des Collines Béarn et du chemin Lacasse.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Pierrette Morin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE louer la machinerie de la Municipalité de Berry pour effectuer les travaux aux abords du chemin menant au stationnement des Collines Béarn et du chemin Lacasse.

1.8 ***DEMANDE D'ANNULATION D'INTÉRÊT***

131-09-23 DEMANDE D'ANNULATION D'INTÉRÊT

ATTENDU QUE la propriétaire 0604 61 2833 a effectué ses versements de taxes auprès de la MRC d'Abitibi aux dates fixées;

ATTENDU QUE la propriétaire 0604 61 2833 demande à ce que les intérêts portés à son compte soient annulés;

ATTENDU QUE la propriétaire a démontré avoir effectué les versements aux dates fixées.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ANNULER les intérêts portés au compte en date du 7 septembre 2023 de la propriétaire 0604 61 2833.

CARTE D'APPRENTI TRAITEMENT DES EAUX USÉES

132-09-23

CARTE D'APPRENTI TRAITEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU l'embauche d'un nouveau responsable des travaux de voirie;

ATTENDU QUE la Municipalité a un réseau de collecte et traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE la loi prévoit que les travailleurs doivent obtenir un certificat de qualification pour exécuter certains travaux relatifs au traitement des eaux usées;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Pierrette Morin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE procéder à l'inscription de M. Germain Gauthier, responsable des travaux de voirie, au Programme de qualification

CARTE D'APPRENTI PRÉLÈVEMENT DE L'EAU SOUTERRAINE

133-09-23

CARTE D'APPRENTI PRÉLÈVEMENT DE L'EAU SOUTERRAINE

ATTENDU l'embauche d'un nouveau responsable des travaux de voirie;

ATTENDU QUE la Municipalité a un système de traitement sans filtration des eaux souterraines et de distribution;

ATTENDU QUE la loi prévoit que les travailleurs doivent obtenir un certificat de qualification pour exécuter certains travaux relatifs au traitement sans filtration des eaux souterraines et de distribution;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Pierrette Morin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE procéder à l'inscription de M. Germain Gauthier, responsable des travaux de voirie, au Programme de qualification

2. FINANCES

2.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

134-09-23 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pascal Hétu
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer au 1^{er} septembre, tels que présentés et jointes à la présente résolution, soit ;

Les comptes payés et à payer pour un montant de 51 973,16 \$;

Les comptes payés et à payer du service forêt pour un montant de 28 160,31 \$;

Les salaires versés au mois d'août 2023 pour la rémunération des élus et des employés municipaux au montant de 21 145,38 \$.

3. CORRESPONDANCES

4. URBANISME

5. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

6. TRAVAUX PUBLICS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. FORÊTS ET ENVIRONNEMENT

8.1 OCTROI DE CONTRAT VENTE DES BOIS – FEUILLUS

135-09-23 OCTROI DE CONTRAT VENTE DES BOIS- FEUILLUS

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Dominique-du-Rosaire est gestionnaire de son entente de délégation;

ATTENDU QUE dans le cadre des travaux les bois coupés doivent être vendus aux usines de transformation;

ATTENDU QUE les différentes usines de la région ont reçu par courriel l'appel d'offres pour l'achat des bois coupés de la Municipalité de St-Dominique-du-Rosaire;

ATTENDU QUE les usines Arbec et West Fraser ont répondu à l'appel d'offres concernant les feuillus :

	Tremble tronçonné	Tremble long	Liard Tronçonné	Liard long	Bouleau long
Arbec	43\$/Tonne	38\$/Tonne	43\$/Tonne	38\$/Tonne	38\$/Tonne

West Fraser	41\$/Tonne	35\$/Tonne	37\$/Tonne	31\$/Tonne	31\$/Tonne
-------------	------------	------------	------------	------------	------------

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pascal Héту
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat d'achat des bois feuillus à l'usine Arbec d'Amos aux taux proposés dans l'appel d'offres déposés le 24 août 2023.

8.2 OCTROI DE CONTRAT VENTE DES BOIS – RÉSINEUX

136-09-23

OCTROI DE CONTRAT VENTE DES BOIS – RÉSINEUX

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Dominique-du-Rosaire est gestionnaire de son entente de délégation;

ATTENDU QUE dans le cadre des travaux les bois coupés doivent être vendus aux usines de transformation;

ATTENDU QUE les différentes usines de la région ont reçu par courriel l'appel d'offres pour l'achat des bois coupés de la Municipalité de St-Dominique-du-Rosaire;

ATTENDU QUE Matériaux Blanchet et Scierie Landrienne ont répondu à l'appel d'offres concernant les résineux :

	SEPM Tronçonné 9' ou 10'	SEPM Tronçonné 12' ou 16'	SEPM Long
Scierie Landrienne	83,75\$/Tonne	83,75\$/Tonne	77,75\$/Tonne
Matériaux Blanchet	73\$/Tonne	73\$/Tonne	73,50\$/Tonne

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Pierrette Morin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat d'achat des bois résineux à Scierie Landrienne au taux soumis dans l'appel d'offres déposé le 24 août 2023.

8.3 SIGNATURE CONTRAT DE SERVICES D'OPÉRATIONS FORESTIÈRES SAISONS 2023-2024

M. le conseiller Pascal Héту déclare son Intérêt et s'abstient de prendre part aux discussions. N'ayant plus quorum, le sujet est reporté à une séance ultérieure.

9. RÉGLEMENTS

10. VARIA

10.1 AUTORISATION DE SIGNER TOUT DOCUMENT À TRANSMETTRE À LA FONDATION DE LA FAUNE

137-09-23

AUTORISATION DE SIGNER TOUT DOCUMENT À TRANSMETTRE À LA FONDATION DE LA FAUNE

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière est le plus haut fonctionnaire de la Municipalité.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Pierrette Morin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE Mme Katy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire, soit autorisée à signer tout document adressé à la Fondation de la faune du Québec.

10.2 AUTORISATION DE SIGNER LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET DES TRAVAUX D'ENLÈVEMENT DES DÉBRIS DANS LA RIVIÈRE DAVY

138-09-23

AUTORISATION DE SIGNER LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET DES TRAVAUX D'ENLÈVEMENT DES DÉBRIS DANS LA RIVIÈRE DAVY

ATTENDU QUE le pont de la Rivière Davy a été partiellement incendié le 23 septembre 2020;

ATTENDU QUE des travaux doivent être effectués pour retirer les débris restants et réhabiliter les berges;

ATTENDU QU'une demande d'aide financière au Fonds dédié de la Fondation de la faune du Québec sera faite.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Pierrette Morin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE nommer Mme Katy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière comme personne autorisée à agir au nom de la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire dans le cadre du projet «Travaux d'enlèvement des débris de la rivière Davy» et à signer tout document et contrat relatifs à ce projet.

11. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés,

La séance est levée il est **20h18**

Christian Legault
Maire

Katy Fortier
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Christian Legault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.

Christian Legault